



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
dq@lac-sainte-marie.com

AVIS PUBLIC

Demande de changement de zonage

Est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que :

1^{er} Projet de Règlement # 2021-04-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N° 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie – Ajout d'un usage T1 à la zone F-144 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 mai 2021, à compter de 16h30 en visioconférence Zoom.

Description du Règlement :



MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Lac-Sainte-Marie

1^{er} Projet de Règlement # 2021-04-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N° 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie – Ajout d'un usage T1 à la zone F-144

L'objectif de ce règlement est d'ajouter et autoriser un usage T1 à l'intérieur de la zone F-144, identifié au plan de zonage N° 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Madame Cheryl Sage-Christensen lors de la séance du 14 avril 2021 et que le 1^{er} projet de règlement a été déposé.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, adopte ce règlement et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

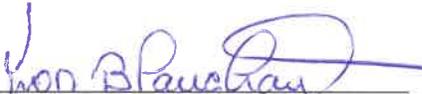
Article 2 : Description technique et usages autorisés

Ajouter à l'intérieur de la zone F-144, identifié au plan de zonage N° 78260 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, un usage additionnel qui respecte la même vocation dominante. Cette zone autorise actuellement les usages H1, H12, A1, F4 et l'ajout de l'usage T1.

Article 3 : Entrée en vigueur

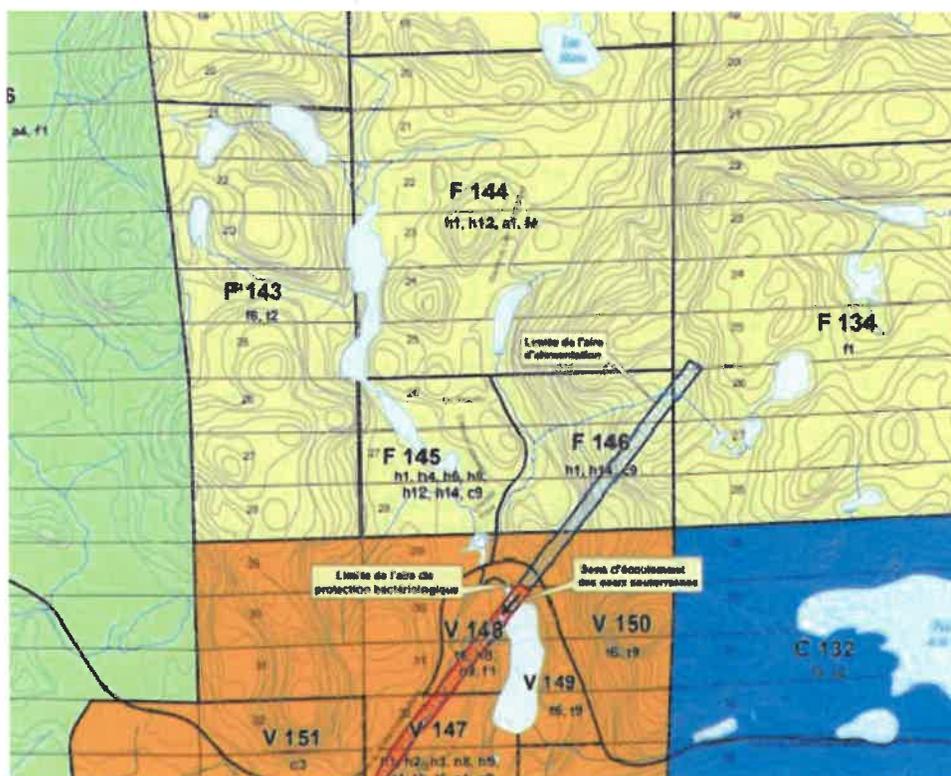
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Gary Lachapelle
Maire


Yvon Blanchard
Directeur général

Avis de motion : 14 avril 2021
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement : 12 mai 2021
Consultation publique écrite: du 13 mai au 4 juin 2021
Adoption du 2 ^e projet de règlement : à déterminer 2021
Avis demande participation à un référendum : à déterminer 2021
Adoption du règlement : à déterminer 2021
Transmission du règlement à la MRCVG : à déterminer 2021
Certificat de conformité de la MRCVG: à déterminer 2021
Entrée en vigueur : à déterminer 2021

Annexe A



Conformément à l'arrêté 2020-049 daté du 4 juillet 2020 du gouvernement du Québec, en contexte de pandémie COVID-19, le conseil municipal peut tenir une consultation écrite de 15 jours précédant la tenue de leur séance ordinaire et la réception des commentaires dure jusqu'à la levée de l'assemblée. Ce moyen permet de garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie.

Vous trouverez également le présent avis sur les adresses Web à lesquelles ils sont diffusés :

https://www.lac-sainte-marie.com/fr/avis_publics.php

https://www.lac-sainte-marie.com/fr/environnement_urbanisme.php.

Vous pouvez transmettre vos commentaires ou questionnement écrit, par courriel, par courrier, ou en les déposant à la réception du bureau municipal, au plus tard le 4 juin 2021 à 16h30 à l'attention de :

Monsieur Samir Grine
Officier en bâtiment et en environnement
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Courriel : inspecteur@lac-sainte-marie.com
Téléphone : 819-467-5437 poste 224
Télécopieur : 819-467-3691

Donné à Lac Sainte-Marie le 13 mai 2021.



Yvon Blanchard, Directeur général, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yvon Blanchard, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 13 mai 2021.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13^{ième} jour de mai de l'an deux mille vingt-et-un.



Yvon Blanchard
Secrétaire-trésorier